Face aux réfractaires

Autor(en): **Cudré-Mauroux, Patrick**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **121 (1976)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-344060

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Face aux réfractaires

par le premier-lieutenant Patrick Cudré-Mauroux

Après un temps de réflexion certain, sur l'idée, puis la réglementation de l'initiative de Münchenstein pour résoudre le sort des réfractaires au service militaire, la seule solution qui soit apparue est la création d'un service civil de remplacement.

Pourquoi un service civil de remplacement? Afin d'opposer une contre-partie aussi physique que le service militaire aux réfractaires.

De ce fait, ces allergiques de toutes tendances devront méditer sur un choix plus équilibré. Mais, car il y a un mais.

Cette solution ne rencontre pas que des adhérents, beaucoup s'en faut. Pourquoi? Pour les militaires, cette solution nous conduit lentement vers un libre choix futur entre le service militaire et le service civil. Nous savons déjà qu'une baisse de la natalité des années 60 diminuera les effectifs des corps de troupe à partir de 1980.

Pour d'autres, la conséquence de cette solution serait l'acheminement vers une armée de métier, ce que personne ne souhaite.

Pour d'autres encore, le choix des critères de refus de servir ne doit être lié qu'à la conscience et à la morale. C'est là une grosse pierre d'achoppement. Pour quelles raisons pourrait-on refuser de faire un service militaire?

La foi? La morale? La politique? L'éthnie?...

Il faut reconnaître que le choix est difficile à faire. Sans compter qu'une fois le choix fixé, il reste une inconnue, les critères de sincérité. Un problème qui n'est pas prêt d'être résolu.

Une des craintes qu'inspire la création d'un service civil de remplacement est sa mise en concurrence avec l'armée. Cette armée qui n'a pas trop bonne presse risquerait de faire les frais de ce qui est neuf, donc plus attirant.

D'autre part, on conférerait un statut légal à des gens qui refusent de reconnaître les lois qui les obligent à servir cette entité qu'on appelle *Patrie*.

On peut se demander jusqu'où va la démagogie. Sans compter que le peuple suisse risque fort de donner son approbation à n'importe quelle

solution choisie, y compris une solution qui entraînerait lentement la Suisse vers un suicide, et ce, uniquement pour se donner bonne conscience, lassé qu'il est d'entendre se plaindre et voir se poser en martyr ces objecteurs d'opérettes.

Si encore les réfractaires formaient une unité. Mais il y a un distinguo à faire entre toutes les tendances, quand ce n'est pas à l'intérieur des tendances même. Car pour créer un tel service, il faudrait qu'il résolve le problème, or il ne fait qu'en poser de nouveaux.

Qui va s'occuper de ce service civil? pas le Département militaire fédéral.

Le Département fédéral de justice et police? Il est peu vraisemblable que cet organisme, considéré par nos réfractaires comme un instrument de l'Etat policier, ne soit agréé par ces messieurs, alors?

Un autre département? En conscience aucun, puisque chacun participe dans son secteur à la Défense totale.

Qu'adviendrait-il de nos réfractaires dans le cas d'un conflit? On ne peut les intégrer à aucun système de défense.

Donc le service civil ne correspond qu'à une solution de temps de paix.

D'autre part, qui va se satisfaire de la solution pronée? Ceux qui sont contre toutes les formes d'autorité? Non.

Ceux qui sont contre la société? Non.

Les asociaux plus ou moins perturbés? Non.

Les pacifistes utopiques? Peut-être, encore que la cohabitation avec les marginaux risque de leur déplaire.

Les pacifistes politiques à but précis et multiple? Ce ne sera pour eux qu'un premier pas vers la solution du libre choix. Alors?

En plus de ces problèmes, qui financera?

La Confédération, mais sur quel budget? Et l'encadrement, et les missions de ce service civil, qui les définira et les contrôlera?

On met en place une organisation pour satisfaire à un besoin, à des nécessités, on ne met pas en place une organisation en fonction des gens à placer.

Certains ont émis l'idée que ce service devrait s'auto-satisfaire. Quel beau bouillon de culture pour laboratoire socio-psychologico-politique en perspective. Alors, quelle solution proposer?

Tout d'abord, je ne pense pas qu'il faille opposer une solution du type du service civil. En effet cette solution ne satisfait personne. Alors

pourquoi l'adopter? Résolvons le problème d'un autre point de vue. Pas de service de remplacement du tout.

Nous sommes tous, citoyens avec nos institutions et notre territoire, un Etat fondé sur le droit. Ce droit est fixé et accepté par la majorité. Ce droit entraîne aussi des servitudes et des devoirs, dont entre autres le service militaire. Certaines personnes refusant de se plier aux lois présentent un danger potentiel pour le respect de ces lois et sont mises hors d'état de nuire politiquement parlant par la suppression de leurs droits civiques.

Ainsi, celui qui ne reconnaît pas ses devoirs ou qui prétend s'y dérober, se voit supprimer ses droits civiques, avec les conséquences que cela entraîne, et ce, durant toute la période d'exclusion de l'armée.

Fixons aussi pour ces gens un impôt comparable à la taxe non-pompier. Cet argent étant ajouté et perçu à l'impôt fédéral direct.

Cette solution présente quelques avantages. L'appartenance à un Département fédéral ne se pose plus. L'armée n'a plus le risque de se voir opposer une formation concurrente.

Le bouillon de culture n'existe plus quant à ses problèmes d'encadrement ou autres. Aucun statut légal n'est assuré à une quelconque formation politico-révolutionnaire et la Suisse admet le problème de l'objection de conscience.

Le réfractaire peut faire le choix qui l'engagera sa vie durant, avec quelques années de réflexion.

On permettra à l'armée de s'expurger de quelques provocateurs imbéciles, et les partis politiques ne pourront plus soutenir des formations qui ne leur rapporteront plus de voix.

Le conseil désigné n'aura plus à se poser la question du critère politique, religieux, moral ou autre. La sincérité est dès lors un problème qui ne se pose plus qu'au réfractaire.

Ce qui rejoint la proposition faite, que ces réfractaires devraient se suffire à eux-mêmes. On désamorce et on dépolitise la bombe de ce que l'on appelle faussement: *l'objection de conscience.*

Les risques? Une grande affluence de candidats si l'on n'oppose-pas une solution de remplacement au service militaire? Il convient alors de se poser la question: Notre peuple veut-il encore défendre sa liberté?

D'autre part, il est certain qu'une participation financière, la taxe

non-soldat, pour autant qu'elle soit relevée (à ne pas confondre avec la taxe militaire), ne manquera pas de refroidir les tièdes.

Une grande défection sur le plan politique?

Allons donc, dans un pays où les décisions se prennent à 30% de participation, qu'on ne vienne pas me faire croire que le monde politique sera déstabilisé. Le vrai problème peut-être, serait que certains partis perdent des points en n'ayant pas réussi à faire autre chose qu'à créer un no man's land politique autour du problème des réfractaires. Et quand cela serait, ça prouverait si besoin était que les problèmes suisses sont d'un niveau plus élevé.

Sur le plan financier, personne ne viendra se plaindre (à part les nouveaux candidats au bulletin vert) de l'économie substantielle réalisée et de l'apport (si petit soit-il) d'un nouveau gain. Sans compter qu'il n'y a pas de nécessité de créer des postes supplémentaires pour le contrôle et l'encaissement.

Et s'il ne paie pas? Il tombe comme tout citoyen refusant de payer ses impôts sous le coup de la loi et en subit les sanctions prévues.

D'autre part, il ne s'agit, quant à la suppression des droits civiques, d'aucune punition, ni de sanction pénale, mais d'un libre renoncement à la participation à une société nationale qu'on refuse de défendre, donc finalement d'en reconnaître la raison et le droit de vivre.

Et quelle meilleure preuve de démocratie pourrions-nous avoir que celle qui permet de choisir librement d'adhérer à la vie d'un peuple ou d'y vivre dans une certaine marge compatible avec le droit de chacun?

Je vous pose la question.

P. C.-M.